

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2010**

Etaient présents : MM. BONNETTI Serge, CERUTTI Guy, GIRAUD Régis. Mmes BERTHET Sara, BOCH Claudette, et MENARINI Michèle.

Absents : MM. BISAGNO David et GITTON Patrick. Mmes BURNET Alice et CHEVALLIER Monique (procuration à BERTHET S)

Secrétaire : Madame Claudette BOCH \_\_\_\_\_

### **N°17- PERIMETRE DE PROTECTION DES SOURCES : BUREAU D'ETUDES**

M. le Maire présente au Conseil les propositions reçues concernant la mise en place des périmètres de protection de la source des Chavannes Dessus. Le Conseil retient à l'unanimité la proposition du Cabinet SCERCL pour un montant de 4.460€HT soit 4.705,30 €TTC.

### **N°18 – TRAITEMENT DE L'ARSENIC : MARCHE DE TRAVAUX**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du résultat de la consultation concernant la réalisation des travaux du traitement de l'arsenic au réservoir de Brisson et le renouvellement des équipements hydrauliques et de serrurerie aux réservoirs de Brisson et de La Combe. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition de la société Eau Pure pour un montant de 70.395 €HT soit 84.192,42 euros TTC.

### **N°19 – TRAVAUX D'ENTRETIEN DES VOIRIES COMMUNALES**

Dans le cadre des travaux annuels de rénovation des voiries communales, le Conseil retient à l'unanimité la proposition de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 18.125 €HT soit 21.677,50 €TTC.

### **N°20 – MODIFICATION DES STATUTS DU SPM**

Suite à l'arrivée à terme du bail emphytéotique concernant le bâtiment de l'IMP l'Oasis, le SPM ne peut plus avoir compétence pour son entretien. Le Comité syndical a délibéré afin de retirer la compétence « construction et entretien de l'Institut Médico Professionnel l'OASIS » et modifier en conséquence les statuts.

Le Conseil approuve à l'unanimité la modification de l'article 3 des statuts du SPM.

### **N°21 – AMENAGEMENT DU CARREFOUR ENTRE LA RD 1006 ET LA RD 75**

M. le Maire présente le projet établi par le TDL Maurienne pour l'aménagement du carrefour entre la RD 1006 et la RD 75 au niveau de garage Darnezin.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'aménagement de ce carrefour et demande à ce que soit conservé l'éclairage public en le déplaçant sur l'îlot central afin de tenir compte des fréquentes nappes de brouillard sur ce secteur.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- Des problèmes de voisinage au niveau des lotissements de la plaine.
- Du contrôle des hydrants réalisés le 5 mai par le Centre de Secours Principal de St Jean, y compris les nouveaux PI installés.
- Des essais d'éclairage de l'église dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux secs : un nouvel essai aura lieu lundi 10.
- De la proposition du Cabinet SCERCL pour la recherche de la fuite sur le réseau d'eau : cette recherche doit être effectuée la nuit.
- Du courrier de M. Reviglio Lucien concernant la dégradation du parking vers le bâtiment industriel (à titre exceptionnel, la rénovation du bitume a été réalisée par la Commune). Il est rappelé que le Conseil a décidé la vente de ce bâtiment.

*Vu par nous, Maire de la Commune de Les Chavannes-en-Maurienne pour être affiché le 10 mai deux mil dix à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.*

*Le Maire, Guy CERUTTI.*